

Brèves techniques sur la Protection Intégrée des Cultures horticoles dans le Sud-Ouest
Pour permettre aux producteurs de mettre en place les LEVIERS AGRO-ÉCOLOGIQUES



Toute l'équipe vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année
flu plaisir de vous revoir en 2022



François Maurice,
exflorateur, Les herbettes.



Recherche et Développement à ASTREDHOR

Pour visualiser les synthèses de nos essais 2020, RDV sur la page Web de la station

→ <https://astredhorso.wixsite.com/monsite>

Projet PICPUS : plantes de Services en culture de chrysanthème

Objectifs

Utiliser des plantes de Service (PdS) pour limiter l'installation des pucerons dans les cultures de chrysanthèmes.

Modalités évaluées

4 plantes de services sont évaluées dans un système de culture chrysanthème petites fleurs (Yahoo golden) et grosses fleurs (Sonora dorée) : romarin, basilic 'Grand vert', œillet d'inde (*Tagetes patula nana*) et la Sauge (*Salvia grahamii* 'Amethyst lips').

Pour chaque parcelle évaluée, 5 plantes de services sont disposées en position centrale, entourées de 2 rangées de 5 chrysanthèmes. Deux témoins viennent compléter le dispositif, un inclus dans l'essai et un témoin exclu dans une autre partie de la serre.

Les dynamiques de pucerons et d'auxiliaires associés sont suivies de juillet à octobre.







Résultats

Effet des PdS sur les pucerons :

Toutes les modalités présentent des chrysanthèmes avec plus de 100 pucerons/plante en fin d'essai à cause d'une attaque importante de *Macrosiphoniella samborni*. *Aphis gossypii* présent dès le début de la culture a été contrôlé par les PdS. La sauge est la plante de services qui permet d'avoir le moins de puceron sur chrysanthème en fin d'essai.

Effet des PdS sur les auxiliaires : Très forte dynamique des punaises *Orius sp.* sur les basilic et les tagetes mais avec peu de transfert des PdS vers les chrysanthèmes. Observation fréquente de la punaise phytophage *Lygus rugulipennis* sans noter de dégâts spécifiques en fin de culture.

Perspectives 2022 : La tagètes (œillet d'Inde) et la sauge seront de nouveau évaluées comme PdS en 2022 en évaluant un autre type de dispositif afin de positionner les PDS en bordures et au sein de la culture. Un essai sur entreprise sera également mis en place.

	Plantes attractives auxiliaires		Essai PicPUS 2021	Plantes répulsives pucerons	
					
	Basilic	Tagetes Test 2022		Romarin	Sauge Test 2022
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> Attraction auxiliaire importante en fleur Faible coût semis 	<ul style="list-style-type: none"> Attraction auxiliaire importante en fleur Flo* longue à froid comme à chaud Faible coût semis, se resseme 		<ul style="list-style-type: none"> Espèce pérenne 	<ul style="list-style-type: none"> Modalité avec le moins de puceron en fin d'essai Valorisable éco possible vente chrysanthème
Limites	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilité au mildiou forte Arrosage inadéquat/chryso 	<ul style="list-style-type: none"> Attractif thrips et pucerons Nettoyage régulier fleur nécessaire 		<ul style="list-style-type: none"> Cicadelles Culture lente jamais fleurie Dépérissement par sur-arrosage Coût plant 	<ul style="list-style-type: none"> Envahissante : nécessite taille régulière ou un sous-litrage

👂 Témoignages de professionnels sur l'utilisation de techniques alternatives

Dans le cadre de leur webinaire de présentation des travaux de l'institut, Arexhor Pays de Loire a fait témoigner plusieurs professionnels sur leurs pratiques. Nous avons voulu vous les faire partager !

Utilisation de *Bergenia* comme plante piège contre l'otiorhynque

Pépinière Végétal 85, La Chaize-le- Vicomte (85) - Matthieu Ouvrard, responsable de production



. **Principe** : on détourne le ravageur de la culture en y positionnant une plante hypersensible au ravageur où il va concentrer son activité. Ici le *Bergenia cordifolia* pour lutter contre l'otiorhynque de la vigne (*Otiorhynchus sulcatus*).
Technique mise en place depuis 5-6 ans sur l'entreprise.

. **Quelle stratégie mise en place ?** *Bergenia* mis en culture en même temps que la culture. Achat des jeunes plants en godets de 9 en même temps que les cultures à protéger (*Aucuba*, *Osmanthus*, *Viburnum tinus*). Repotage des *Bergenia* en pot de 5 L, car la plante consomme plus d'eau que les cultures, cultivées en 3 L. Pas de mulch sur la plante de service pour que la ponte du ravageur s'y fasse facilement. En début de culture, on positionne 1 *bergenia* /25m².

. **Gestion au quotidien ?** Au début, on observe beaucoup le ravageur mais dans les faits quasi pas d'intervention à faire. Ne pas les oublier en fin de culture, avant l'émergence des nouveaux adultes, de jeter les plantes, vers le 15 mars.

. **Avantages ?** Nombreux pas de traitements nécessaires, pas de DRE, technique simple à mettre en place. Il faudrait trouver des Plantes pièges pour d'autres ravageurs (cicadelles, altises) !

. **Inconvénients ?** Le *bergenia* est aussi très appétant pour l'*Heliothrips*.

. **Combinaison de leviers possible ?** pas dans ce cas. Un traitement à base de nématode est réalisé au printemps uniquement sur les plantes en re-culture : 2 applications au 15 sept et au 15 avril avec mélange d'espèces *Heterorhabditis bacteriophora* et *Steinernema feltiae*.

Pour en savoir + : https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche_dephy_otiorhynque_cle82d9c3.pdf

Utilisation d'aubergine comme plante piège contre l'aleurode

Etablissements horticoles Besnard, La flèche (72) – Florent Besnard, producteur



. **Principe** : on détourne le ravageur de la culture en y positionnant une plante hyper-sensible au ravageur où il va concentrer son activité. Ici l'aubergine 'Baluroi' pour lutter contre les aleurodes *Trialeurodes vaporarium* et *Bemisia tabaci*.

Stratégie testée pendant 2-3 ans sur l'entreprise mais qui n'est plus utilisée.

. **Pourquoi ?** 2 contraintes majeures qui ont conduit à l'arrêt de son utilisation :

- les aubergines captent bien les 'mouches blanches' mais sont problématiques au niveau des acariens ce qui n'est pas idéal en culture de poinsettia.
- La structure haute de l'aubergine et la culture de poinsettia sur tablettes mobiles occasionnent des chutes de plantes et des cassent des bractées.

. **Avantages ?** A permis d'acquérir des connaissances en biocontrôle dans cette culture et permettre de réaliser un suivi plus précis et régulier de la culture.

. **Combinaison de leviers possible ?** Aujourd'hui, l'entreprise n'utilise plus les plantes pièges d'aubergine mais les 155 000 poinsettias sont conduits sans traitement depuis 6 ans en combinant une bonne prophylaxie des serres + 3 apports d'auxiliaires par cycle (*Encarsia formosa* et *Amblyseius swirskii*). Naturellement il y a également beaucoup de *Cenosia attenuata*, une mouche prédatrice d'aleurodes notamment.

. **Pour en savoir + :** https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche_dephy_aleurodes_cle4fd25a.pdf

Utilisation de potentille en culture de chrysanthème

SARL Etang Neuf, La Séguinière (49) - Christophe responsable de culture

. **Principe** : Utiliser les potentilles comme plantes relais pour favoriser l'installation des auxiliaires qui ont besoin de nectar et de pollen pour faire leur cycle (syrphe, chrysope, ...). PDS Utilisée depuis 10 ans sur l'entreprise.

. **Comment la potentille a pris sa place ?** Avec Plante Bleue et une implication en tant qu'observateur du BSV qui nous a amené progressivement vers la PBI ces 10 dernières années. Les potentilles nous ont permis de rompre avec les anciennes méthodes pour répondre à notre souhait de moins traiter, à la demande de la clientèle et aussi pour le respect

des DRE. Les potentilles sont installées en culture de chrysanthème de part et d'autre de la culture en bout de planche. Elles sont renouvelées tous les ans.

. **Avantages ?** La potentille attire les auxiliaires naturels sans avoir besoin d'en acheter et d'en épandre sur la culture (colonie de coccinelle). C'est également un moyen pédagogique très intéressant pour l'observation des insectes.

. **Des contraintes ?** l'arrosage est plus important que sur chrysanthème : la plante est sur-litrée par rapport à la culture et on met plus de gouteur pour une floraison suffisante. Cette contrainte est limitante en culture aromatique qui est irriguée en aspersion.

. **Amélioration ?** Y va-t-il assez de pots de potentille dans la culture et le placement aux extrémités dans les chapelles est-il optimal ? (Plus facile à enlever si traitement nécessaire). Réduction significative des traitements : pas de traitement jusqu'à fin aout.



3



Actualité réglementaire

🌿 Nouvelles homologations et extensions d'usages

. Insecticide acaricide/OVIPSRAY

Extension d'usage pour OVIPSRAY (Total Fluides), une huile paraffinique, pour les utilisateurs en cultures ornementales contre acariens, pucerons, cochenilles et aleurodes. Usages autorisés uniquement sous serre entre 10 et 15 L/ha selon les ravageurs ciblés. Produit de contact nécessitant une bonne couverture de la cible, rémanence faible par rapport aux auxiliaires. Produit de biocontrôle utilisable en agriculture biologique.

🌿 Retraits de produits : rappel des dates de fin d'utilisation

BORNEO (Etoxazole) – acaricide - date de fin d'utilisation 10/11/2022

DIMILIN FLO (diflubenzuron) – insecticide - date de fin d'utilisation 31/12/2021

EPERON PEPITE (metalaxyl-M + mancozeb) - fongicide – date de fin d'utilisation 04/01/2022

SYSTHANE 20 EW ; SYSTHANE FLEX (myclobutanil) - fongicide - date de fin d'utilisation 31/05/2022

SURFLAN PRO / WINCH (oryzalin, isoxabène) – désherbant - date de fin d'utilisation 31/05/2022

🌿 Extensions d'usages

. Fongicide biocontrôle et AB – TAEGRO

Le fongicide de biocontrôle TAEGRO de Novozymes, à base de *Bacillus amyloliquefaciens souche FZB24*, a obtenu de nombreuses extensions d'usage via l'article 51 (extension d'usages pour les cultures mineures). Ces usages sont autorisés mais non soutenus par la firme qui se dédouane de ce fait de problème en cas de non efficacité ou de phytotoxicités. Sont notamment concernées les utilisations sur petits fruits (cassissier, framboisier, fraisier) contre oïdium et pourriture grise à 0,37 kg/ha (DRE 8h, ZNT 5m).

🌿 Barrière physique NORI PRO

Les questions sont nombreuses sur ce nouveau produit qui n'entre pas dans le périmètre de la réglementation phytopharmaceutique, car il joue sur un processus uniquement physique sur les ravageurs (barrière physique "organique" faite de polymères de silicone). Il ne peut donc pas être reconnu par l'AB, ni comme produit de biocontrôle.

Les applications de Nori Pro (Sumiagro) en horticulture et pépinière restent expérimentales : les doses évaluées vont de 0.05% pour les annuelles et bisannuelles, et 0.1% sur arbres et arbustes dont le rosier.

A 0,05% sur cultures ornementales (géranium, verveine, pétunia, calibrachoa, pensée, cyclamen, chrysanthèmes, primevères) le produit n'a pas occasionné de marquage du feuillage. A contrario, la dose de 0.2% sur poinsettia est phytotoxique.

🌿 Contrôle des pulvérisateurs

Depuis le mois d'avril, l'organisme en charge de la coordination nationale du contrôle obligatoire des pulvérisateurs a changé de nom. Le groupement d'intérêt public GIP Pulvés a été remplacé par l'organisme central du contrôle des pulvérisateurs (OTC-Pulvés) qui conserve les mêmes missions, et le même financement (redevance de 3,5 euros sur chaque contrôle).

Pour rappel, la **périodicité du contrôle technique des pulvérisateurs est passée de 5 à 3 ans depuis le 1er janvier 2021**. Pour le matériel neuf, le premier contrôle technique sera à réaliser 3 ans après la date de mise en service.

Tous les appareils utilisés pour l'application de produits phytopharmaceutiques sont concernés :

- Les pulvérisateurs à rampe quelle que soit leur largeur,
- Les pulvérisateurs combinés (sur semoir, bineuse, etc ...),
- Les pulvérisateurs à lance
- Les installations fixes ou semi-mobiles utilisées dans les serres
- Les machines de traitement de semences.

(*) Sont exclus :

- Les pulvérisateurs utilisés à des fins non professionnelles
- Les pulvérisateurs portés à dos (y compris ceux équipés d'une motorisation électrique ou thermique pour la mise en œuvre de la pulvérisation),



Liens vers les Bulletins de Santé du Végétal



/ [DRAAF Nouvelle-Aquitaine](#)

/ [DRAAF Occitanie](#)

↳ **Bilan BSU Horti 2021 disponible**

A retrouver aux liens suivants !

↳ **Les organismes à surveiller :**

Rouille vésiculeuse de l'écorce des pins

Un cas de rouille vésiculeuse (*Cronartium flaccidum* = *Peridermium pini*) a été signalé par le Département de la Santé des Forêts Sud-Ouest sur de jeunes plantations de pin maritime, âgés de 2 à 4 ans avec pour conséquence le dépérissement, voire la mort des sujets concernés. Les services de l'Etat (DRAAF) recommandent d'abattre les pins touchés par la rouille à plus de 40 %. Ce foyer forestier présent dans le sud des Landes (Léon, Castets et Herm) s'étend sur environ 800 ha et avoisine, pour la zone fortement contaminée, une exploitation horticole cultivant des pivoines. La pivoine constituerait un "hôte alternant" du champignon responsable. Une forte suspicion est portée sur cette culture comme inoculum.

Il est important de prévenir autant que possible l'introduction très préjudiciable aux jeunes plantations de pins à deux aiguilles (*Pinus sylvestris*, *Pinus pinaster*...).

Les variétés de pivoines présentent des sensibilités différentes. La variété 'Sarah Bernhardt' qui est la plus cultivée n'y est pas sensible. Cependant, cette maladie ne cause pas de dégâts à son hôte secondaire/alternant et le pin sylvestre est bien son hôte principal. Cette rouille migre aussi sur des végétaux comme la capucine, la verveine et d'autres plantes florales herbacées.



Source : Estigarde

Pour en savoir + :

<http://ephytia.inra.fr/fr/C/19091/Forets-Rouille-vesiculeuse-de-l-ecorce-des-pins>

<https://estigarde.fr/landes-un-champignon-volatile-menace-la-foret-landaise/>

Premiers signalements en France :

- De la **cochenille farineuse des racines *Ripersiella hibisci*** en septembre 2021 dans plusieurs pépinières de la région Pays-de-la-Loire sur des *Callistemon sp.* et *Callistemon citrinus* importés (cf So PIC 17 oct 2021).

Le statut phytosanitaire de *Ripersiella hibisci* en France est officiellement déclaré ainsi : Transitoire, faisant l'objet d'une lutte officielle, en cours d'éradication

- De la cochenille tortue du pin *Toumeyella parvicornis* (Hemiptera : Coccidae – Liste d'Alerte de l'OEPP) sur *Pinus pinea* dans un jardin privé de la péninsule de Saint Tropez. Des détections autour de ce foyer sont suivies par des inspections.

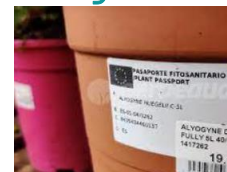
Le statut phytosanitaire de *Toumeyella parvicornis* en France est officiellement déclaré ainsi : Présent, seulement dans certaines parties de l'Etat membre concerné.

🌿 *Xylella fastidiosa*

La liste des végétaux sensibles à la bactérie *Xylella fastidiosa* vient d'être réactualisée. **Le romarin** (*Salvia rosmarinus*) est désormais listé comme sensible à la sous espèce *Xylella fastidiosa pauca*. Il était déjà listé sensible pour les sous espèces *multiplex* et *fastidiosa*.

🌿 Passeport phytosanitaire : quel organisme nuisible surveiller par espèce végétale ?

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a actualisé la liste des espèces végétales sensibles à des Organismes Nuisibles Réglementés. Dans le cadre de la surveillance de vos cultures, nous vous conseillons de télécharger ce document intitulé "Synthèse réglementaire simplifiée".



Lien : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Passeport-phytosanitaire-PP-quel>



Innovation produit et conduite culturale

🌿 Produits phytopharmaceutiques : les codes RAC sur l'étiquette

Pour améliorer la **prévention du risque de résistance des PPPs**, les codes RAC (Resistance Action Committee) vont depuis septembre 2021 être affichés progressivement sur les étiquettes des produits.

Créés par des groupes d'experts internationaux en 1989, régulièrement mis à jour, ces codes regroupent les matières actives et leurs familles chimiques selon les mécanismes d'action. Les codes HRAC s'appliquent aux herbicides, IRAC aux insecticides, FRAC aux fongicides. En alternant les modes d'action et donc les familles chimiques, on prévient le risque de résistance d'un organisme à une substance active.



🌿 SIVAL d'argent pour Tubutube®

Le concours SIVAL Innovation a récompensé par un SIVAL d'argent Agrithermic pour Le **système bioclimatique Tubutube®** permettant de conserver les serres hors-gel et d'allonger les saisons de productions des abris froids.

Pour en savoir + : <https://www.serre-tubutube.fr/>



SIVAL D'ARGENT
2022
TUBUTUBE®
En savoir plus

🌿 Symposium Biodynamisation

Astredhor Sud-Ouest était présent les 24 et 25 novembre au Plantarium de Gaujacq lors du 1^{er} Symposium autour de la Biodynamisation. Cet événement animé par Jean Thoby, concepteur du Biodynamiseur Botanique de Gaujacq (dit BBG), a rassemblé différents acteurs du monde agricole (producteurs horticoles, viticulteurs, conseillers, etc.) autour de la thématique de l'eau dynamisée et de la génodique (procédé de synthèse de chaînes protéiques grâce au son). Ces deux concepts représentent une alternative intéressante

aux différents produits de synthèse utilisés dans nos systèmes de productions. L'application de ces méthodes permet de réduire fortement l'application des produits de synthèses et de substituer certains traitements par des méthodes biologiques. Différents intervenants comme des génodiciens de la **société Genodics** (fournisseur de séquence génodique), la **société Terre Sens** (fournisseur de céramique informée) ou encore le **professeur Marc Henry**, physicien ayant étudié le concept d'eau morphogénique, ont détaillé les fondements scientifiques derrière ces pratiques. La **MSA** est également intervenu autour des risques phytosanitaires associés aux pratiques actuelles, ainsi que sur des exemples d'alternatives pour limiter ces risques. Différents échanges ont eu lieu entre les intervenants et les invités du Symposium autour de la technique en elle-même. Plusieurs questions ont été soulevées sur des aspects techniques, notamment la fréquence d'apport selon l'objectif recherché, les différences de résultats entre une application par pulvérisation et un arrosage, etc. Une table ronde a réuni lors de ces journées des utilisateurs du BGC (dont **SARL Lagestroemia** et **SAS Le Grand Castaingt**) et des producteurs s'interrogeant sur ce procédé encore méconnu dans les systèmes de culture d'aujourd'hui.

Description du procédé : Le principe est d'apporter une information via un vecteur : l'eau. Pour dynamiser une eau, des sondes de métaux purs (fer, cuivre, zinc, carbone, etc.) sont placés dans une eau avec très peu de résidus qui va intégrer une information. On parle d'eau morphogénique. Ce message est introduit sous la forme d'une fréquence traduite par un mouvement physique ou un courant électrique (cas de la dynamique), mais il est également possible d'y intégrer un second niveau d'information sous la forme d'une fréquence ou d'un son (cas de la génodique). L'association des métaux (deux barrettes minimum, avec au moins l'électrode de carbone) et le mouvement d'électron généré par un courant électrique transmet une propriété à l'eau. Par exemple, la mise en place de procédés de défense contre les champignons après avoir dynamisé l'eau avec l'électrode de cuivre. Un second niveau d'information passe par le son. Tout objet ayant une masse avec une fréquence qui lui est propre. Les composants moléculaires comme les acides aminés et les protéines répondent également à cette règle. La génodique permet de synthétiser une chaîne protéodique via un enchaînement de fréquences sonores qui correspondent à l'enchaînement des acides aminés. Cette information musicale est apportée par le BGC via une LED en contact avec le contenant en pleine dynamisation.



Ces méthodes peuvent être associées avec des supports comme de la céramique informée. Leur utilisation permet de structurer ou dynamiser un sol, un bassin, etc. Ces supports facilitent l'intégration du message ou permettent également d'apporter une information.



Info Filière

Guide des bonnes pratiques logistiques

Dans la continuité du « Guide des bonnes pratiques logistiques » paru au printemps 2021, le groupe de travail « Logistique » animé par VAL'HOR a travaillé sur la standardisation au sein de l'Interprofession des motifs de non-conformité qui peuvent survenir à réception d'une commande de végétaux. VAL'HOR invite désormais les professionnels de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage à **utiliser systématiquement cette codification des motifs de non-conformité lors du signalement auprès de leur fournisseur d'une anomalie rencontrée à la réception de la marchandise**. Les 12 motifs de non-conformité définis sont listés dans une affiche mise à votre disposition, qui peut être utilisée et placardée dans les entreprises.

Une codification reprise dans un tableur Excel et une affiche sont disponibles au lien suivant :

Lien : <https://www.valhor.fr/labels-outils/bonnes-pratiques-logistiques/>

STANDARDISATION DES MOTIFS DE NON-CONFORMITÉ QUI PEUVENT SURVENIR À LA RÉCEPTION D'UNE COMMANDE DE VÉGÉTAUX DANS LA FILIÈRE DE L'HORTICULTURE, DE LA FLEURISTERIE ET DU PAYSAGE

1 NON-CONFORMITÉS CONSTATABLES À LA RÉCEPTION LORS DU DÉCHARGEMENT

1.1 Litige transport lié aux dates, horaires ou documents de transport
Camion arrivé en retard de livraison, absence de documents de livraison : bon de livraison, lettre de voiture (CMR)

1.2 Livraison avec un véhicule inapproprié
À l'ouverture du camion, la température constatée n'est pas conforme malgré une demande spécifique formulée.
Exemple : groupe température dirigée non allumé...

1.3 Écart de quantité d'unités logistiques
Nombre de supports/rolls/caisses/etc. reçu différent du nombre prévu indiqué sur le bon de livraison.

1.4 Mauvais état de l'unité logistique constaté
Roi tombé, étage cassé, film déchiré, plancher défoncé, produits en vrac dans le camion, déchargement impossible à réaliser en sécurité, etc.
À mentionner sur la lettre de voiture (CMR) auprès du transporteur.

1.5 Constatation immédiate de l'état non conforme des marchandises dans leur ensemble
Plantes assoiffées, plantes gelées, etc.

2 NON-CONFORMITÉS CONSTATABLES À LA RÉCEPTION ET/OU SOUS 48H MAXIMUM

2.1 Litige sur produit non commandé
Produit reçu mais non commandé (quelle que soit la quantité).

2.2 Litige sur quantité commandée et reçue (en plus et/ou en moins)
Produit commandé mais quantités reçues différentes des quantités présentes sur le bon de livraison et/ou la facture.

2.3 Casse produits
Produits morts, pots cassés, etc.

2.4 Problème qualité phytosanitaire
Présence de ravageurs ou maladie constatée (hors cas exceptionnel décelable après 48h), passeport phytosanitaire faux ou absent, etc.

2.5 Problème d'aspect produit
Avancement non conforme : produit d'une taille/dimension non conforme, stade de floraison non conforme, absence de tuteur, etc.

2.6 Problème de qualité lié à l'étiquetage du produit
Absence ou mauvaise étiquette/chromo, absence ou mauvais code barre, prix de vente absent, produit non identifiable, etc.

2.7 Erreur de facturation
Prix facturé non conforme au prix de la commande.

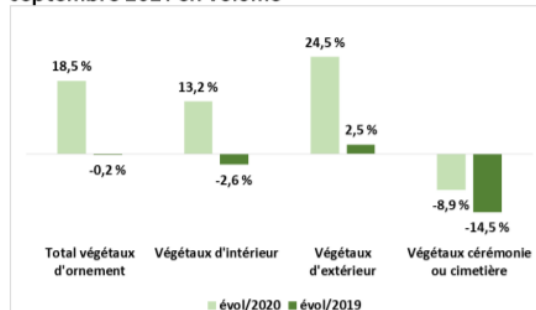
7

Conjoncture Horticulture Décembre 2021

Conjoncture globale, consommation des français sur 2021 et commerce extérieur : retrouvez les grandes lignes de l'année 2021 pour la filière.

- Marché stable et fluide avec une bonne demande
- Inflation des matières premières
- Hausse globale des achats de végétaux par rapport à 2020 fortement impacté par la crise sanitaire et stable /2019
- Augmentation des importations (+18%) plus particulièrement de l'Italie et de l'Espagne
- Exportation en progression de 24 % vers les Pays-Bas, Le Royaume Uni, l'Allemagne et l'Italie

Evolutions des achats de végétaux de janvier à septembre 2021 en volume



Vos interlocuteurs ASTREDHOR Sud-Ouest GIE Fleurs et Plantes

Conseillers - Horticulture :

Frédéric LABAT - 06 09 89 71 71 - frederic.labat@astredhor.fr
Robin CHAMPENOIS - 06 13 17 60 85 - robin.champenois@astredhor.fr
Olivier RIAUDEL - 06 23 87 41 15 - olivier.riaudel@astredhor.fr

Conseiller - Pépinière :

Jean-Christophe LEGENDRE - 06 09 89 63 20 - jean-christophe.legendre@astredhor.fr

Expérimentation :

Jean-Marc DEGRATIAS - 06 25 08 71 74 - jeanmarc.degratias@astredhor.fr
Nicolas GUIBERT - 06 25 08 71 75 - nicolas.guibert@astredhor.fr
Emilie MAUGIN - 06 09 89 71 82 - emilie.maugin@astredhor.fr
Romain JOUANNIC - 06 25 08 71 76 - romain.jouannic@astredhor.fr

Nos partenaires financiers :

